

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Aujourd'hui vingt huit février deux mille dix sept, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 6 mars 2017, à 19 heures, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
 - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
 - 3°) - Election du président de séance
 - 4°) - 5°) - Approbation du compte de gestion 2016 - Commune et eau
 - 6°) - Compte administratif 2016 - Budget principal
 - 7°) - Compte administratif 2016 - Budget du service des eaux
 - 8°) - Affectation des résultats du budget principal
 - 9°) - Affectation des résultats du budget du service des eaux
 - 10°) - 11°) - Débat sur les orientations budgétaires - Commune et eau
 - 12°) - 13°) - Piscine de rivière des Avalats : Subventions E.R.D.F. et Conseil Départemental
 - 14°) - Menuiseries pour l'école R. Rouquier - Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
 - 15°) - Accessibilité des bâtiments communaux - Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
 - 16°) - Projet de réhabilitation de la gare - Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
 - 17°) - Projet de réhabilitation de la gare - Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du contrat unique.
 - 18°) - Projet de réhabilitation de la gare - Demande de subvention au Conseil Départemental
 - 19) - Modification du tableau des effectifs
 - 20°) - Schéma de mutualisation de services entre la C.2.A. et ses communes membres
 - 21°) - Autorisation signature convention d'adhésion au service de médecine préventive du C.D.G.
 - 22°) - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'agglomération du grand albigeois.
- Questions diverses

L'an deux mille dix sept six mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GRIALOU
Mme PESA procuration à Mr FABRE
Mme ANGLES procuration à Mr GUIRAUD
Mr BARDY

Secrétaire : Mme MAILLET-RIGOLET

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à tous ses collègues d'avoir une pensée pour Madame Christiane De Gualy, épouse de Marc, qui est décédée brutalement le mois dernier. En son nom ainsi que celui du Conseil Municipal, il a adressé ses plus sincères condoléances.

Il donne ensuite la liste des procurations.

Le compte rendu de la dernière séance ne donnant lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. On passe ensuite à l'ordre du jour.

Décisions prise en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que tous ces documents sont consultables à la Direction Générale des Services et en donne la liste.

Election du président de séance

Monsieur le Maire explique que lors de l'approbation du compte administratif 2016 pour le budget principal et pour le budget du service des eaux, il a l'obligation de quitter la salle, par conséquent, il convient d'élire un président de séance.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Julien Le Roch, premier adjoint.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL - n° 17/1

Service : Finances locales - Décisions budgétaires

DELIBERATION**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX - n° 17/2**

Service : Finances locales - Décisions budgétaires

DELIBERATION

Monsieur le Maire tient à préciser aux élus qui se sont abstenus, que ce vote ne concerne pas la Mairie. Il s'agit d'une validation qu'ils contestent auprès du Trésorier Départemental.

Emilie Raynal entre dans la salle.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL - n° 17/3

Service : Finances locales - Compte administratif

Delphine Maillot Rigolet se propose de commencer par les dépenses de fonctionnement.

Au niveau du réalisé 2016, elle annonce un montant de 5 054 588 € qui représente une légère diminution de 2,22 % comparé à 2015. Elle ajoute que la seule hausse de 0,61 % se situe au niveau des charges à caractère général qui correspondent au sinistre qui a eu lieu à la crèche et qui représente 17 000 €. Sans ce sinistre, on aurait pu constater également une baisse au niveau de ce chapitre de 1,17 %.

Pour ce qui est des charges de personnel, les dépenses contenues sont de l'ordre de 2 885 000 €.

On note une légère baisse pour tous les autres chapitres. Ceux-ci seront repris plus en détail au moment du débat d'orientations budgétaires.

Concernant les recettes de fonctionnement, le total s'élève à 5 366 382 €, ce qui représente une baisse par rapport à 2015 de l'ordre de 1,11 %.

Concernant les différents chapitres :

- chapitre 13, la baisse concerne des remboursements moins importants sur les salaires*
- chapitre 70, produits de service, (1 montant exceptionnel au niveau de l'occupation du domaine public)*
- chapitre 73, la hausse est due à l'obtention du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)*
- chapitre 74, il s'agit là de la baisse de la dotation globale de fonctionnement*
- chapitre 75, la hausse est principalement due à la révision des loyers*

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le montant des réalisés 2016 s'élève à 963 242 €. On constate un reste à réaliser de 73 941 € qui devrait se concrétiser début 2017.

Delphine Maillot-Rigolet liste les principales réalisations faites en 2016 au niveau de l'investissement :

- urbanisme*
- logiciels*
- matériels services techniques*
- matériel informatique (numérique pour les écoles)*
- mobilier de la salle du conseil municipal et des écoles*
- autres matériels (téléphonie, jeux écoles, cantine...)*
- aménagement de terrain (piscine de rivière)*
- travaux bâtiments*
- autres travaux.*

Delphine Maillot-Rigolet fait observer qu'une somme aux alentours de 350 000 € sera maintenue au niveau des travaux d'investissement pour la commune.

Au niveau du calcul du résultat global de clôture, le résultat de fonctionnement de l'exercice fait apparaître une somme de 311 794,79 €, à laquelle s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté de l'an dernier.

Concernant l'investissement, le solde d'exécution définitif est de 7 431,05 €. Les restes à réaliser s'élèvent à - 19 601,80 €. Ce montant négatif, auquel on additionne le solde d'exécution représente un besoin de financement pour la section d'investissement de - 12 170,75 €. Le résultat global de clôture s'élève à 1 817 095,80 €.

Personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire quitte la salle.

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX

- n° 16/4

Service : Finances locales - Compte administratif

L'obligation de travaux de 750 ml par an a pu être actée en 2016, puisque 761 ml ont été réalisés. Ils concernent :

<i>Chemin Saint-Antoine</i>	<i>250 ml</i>
<i>Rue Emile Combes</i>	<i>136 ml</i>
<i>Chemin de l'Usine</i>	<i>375 ml</i>

Monsieur le Maire précise pour Monsieur Peyronie que ce dernier chemin se situe aux Avalats.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Delphine Maillet Rigolet déclare que le réalisé 2016 se monte à 580 802 €. On peut constater une baisse de 4,82 % par rapport à 2015.

La baisse notamment sur le chapitre 11 s'explique par un nombre moins important de compteurs posés. Pour ce qui est des autres charges de gestion courantes, au chapitre 65, on constate une baisse des admissions en non valeur.

En recettes de fonctionnement, le chiffre des réalisés est de 720 503 €; donc en légère baisse par rapport à 2015 de 1,48 %.

Concernant le détail par chapitre, au niveau des produits, plus de branchements ont été effectués. Pour ce qui est de la consommation d'eau, les relevés facturés sur 2016 concernent une consommation représentant 11 mois sur 12. Ce qui n'a donc pas rapporté toutes les sommes prévues. Cela sera compensé en 2017.

Au niveau des dépenses d'investissement, le réalisé 2016 s'élève à 684 644 € avec un petit reste à réaliser de 7 993 €.

Delphine Maillet-Rigolet fait observer que la différence de chiffres entre 2016 et 2015 est due au refinancement de la dette pour environ 456 000 €. Différence qui se retrouvera également au niveau des recettes.

Pour ce qui est des recettes d'investissement, le réalisé est de 806 776 €.

Le résultat global de clôture s'élève à 244 104,51 €.

Monsieur le Maire quitte la salle et le budget du service de l'eau est mis au vote.

DELIBERATION

Monsieur le Maire regagne la salle.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL - n° 17/5**Service : Finances locales - Décisions budgétaires****DELIBERATION****AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET DU SERVICE DES EAUX - n° 17/6****Service : Finances locales - Décisions budgétaires****DELIBERATION****DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - n° 17/7****Service : Finances locales - Débat d'orientations budgétaires**

Delphine Maillet-Rigolet rappelle que ce débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes et E.P.C.I. de plus de 3 500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, et il doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Le débat d'orientations budgétaires permet au conseil municipal d'être informé de la situation financière de la collectivité. Il met en perspectives cette situation financière et permet d'en débattre.

Un environnement international et national pénalisant

Chacun le sait, l'économie mondiale ne cesse de ralentir ; l'économie américaine a connu un "trou d'air" au 1^{er} semestre 2016 en lien avec les effets de l'appréciation du dollar et la baisse du prix du baril de pétrole. Pour les pays émergents, comme la Chine, l'année 2016 confirme un ralentissement économique. Sans oublier la croissance britannique qui est pénalisée par sa sortie de l'Union Européenne.

En zone euro, la croissance reste relativement modérée. L'estimation est de + 1,6 % en 2016 et + 1,5 % en 2017. On constate, au niveau de la France, des fondamentaux fragiles pour une croissance qui serait au mieux stable en 2017. Après trois années de croissance faible, elle se redresse en 2015 (+ 0,5 % en moyenne annuelle), avec un PIB qui a progressé de + 1,3 % en 2015 grâce à une reprise de l'investissement des entreprises et de la consommation des ménages.

Malgré cela, cette croissance a connu de nombreux à-coups en 2016 pour au final un acquis de 1,1 % sur le premier semestre. Le gouvernement table sur une hypothèse de croissance de 1,4 % en 2016.

L'hypothèse de croissance est plutôt optimiste pour 2017 (+ 1,5 %) elle est même supérieure à celle des organisations internationales et des instituts de conjoncture (entre + 1,2 % et + 1,3 %).

Enfin, l'inflation serait quasi nulle (+ 0,1 %) en 2016 et ne se redresserait qu'en 2017 (+ 0,8 %).

La portée des mesures nationales sur notre environnement local

L'objectif de réduction des déficits publics continue. Il y a toujours des efforts à faire, même s'ils sont moindres qu'au démarrage.

Au niveau de l'évolution de la dépense locale, les objectifs ont été tenus en 2015 et déclinés à partir de 2015.

On peut constater la poursuite de la baisse de la D.G.F. Delphine Maillet-Rigolet en a déjà longuement parlé de nombreuses fois. Il s'agit là de la troisième année consécutive de la baisse de la dotation mais elle sera toutefois moins importante qu'en 2015 et 2016. Au niveau global elle est de 2,63 milliards d'euros au lieu des 3,67 envisagés.

Concrètement, la baisse de la D.G.F. du bloc communal sera divisée par deux. Delphine Maillet-Rigolet en parlera plus loin pour Saint-Juéry.

Un effort sensible est encore à faire, mais il est tout de même moindre pour le bloc communal.

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est plafonné à 1 milliard d'euros. Il s'agit du même montant qu'en 2016. Il avait vocation à atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal et aurait atteint 1,2 milliards d'euros sans plafonnement.

Au niveau de ce montant, la répartition du F.P.I.C. est impactée par la nouvelle carte communale. En fait, ce sont les intercommunalités les plus "riches" qui permettent d'aider les plus "pauvres".

Au niveau du rapport d'évaluation, la nouvelle carte intercommunale montre une réduction de ces différentes EPCI. Leur nombre va passer de 2 065 à 1 245. Ce sont plusieurs intercommunalités qui se regroupent et grossissent. En ce qui concerne les 16 communes de l'Agglo, rien ne va bouger.

Cette répartition du FPIC va être bouleversée. La contribution à ce fond va être concentrée sur un plus petit nombre de territoire et va remettre en cause l'éligibilité de certains territoires comme le nôtre qui ne subissent pas de modification de territoire au 1^{er} janvier 2017.

Pour l'instant, le Gouvernement n'est pas en mesure de fournir des simulations de l'impact de cette nouvelle carte pour nous donner une idée de cette répartition du FPIC.

Au niveau du projet de la loi de finances, il prévoit d'appliquer aux différents territoires qui perdront l'éligibilité en 2017 d'avoir quand même ce fond avec une garantie dégressive par rapport au montant perçu en 2016 : 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019.

- La dotation de solidarité urbaine est concentrée sur un plus petit nombre de communes.

- La dotation de solidarité rurale : elle bénéficie d'un abondement accru qui aidera aussi la commune.

Au niveau des modalités de financement, on constate une minoration des compensations fiscales. Chapitre à surveiller lors du budget.

- En ce qui concerne le Fonds de soutien à l'investissement local, Delphine Maillet-Rigolet tient à souligner particulièrement la D.E.T.R. qui passe à 1 milliard d'euros et qui peut servir à financer des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics.

Elle ajoute que pour les communes à fiscalité propre, une enveloppe de 450 millions d'euros peut être utilisée pour des rénovations thermiques, transitions énergétiques, mise aux normes d'équipements.

Ces fonds de soutien peuvent aider notre commune et ce qui explique les nombreux dossiers D.E.T.R. qui sont déposés à chaque investissement réalisé.

Les recettes contraintes par l'environnement extérieur

La contribution au redressement des comptes publics ampute de 90 millions d'euros par an la dotation globale de fonctionnement.

On constate également une perte d'éligibilité au niveau de la dotation de la solidarité rurale.

Le fait que la dotation forfaitaire baisse régulièrement, et de nouveau en 2017 (55 000 €) représente un coût cumulé de plus de 400 000 euros pour la ville.

L'éligibilité de la commune au F.P.I.C. reste très incertaine en 2017. En effet, l'agglomération est proche du seuil d'inéligibilité en 2016 et les fusions à intervenir des différents E.P.C.I. vont avoir des conséquences plutôt négatives. Il faudra, lors de l'élaboration du budget, surtout se dire que ce F.P.I.C. n'est pas une ressource pérenne pour notre territoire et ne doit pas servir pour des dépenses récurrentes.

Le territoire est confronté à un risque réel. Si aujourd'hui la commune bénéficie de certains montants, dans le futur, l'agglomération pourrait se retrouver contributeur au F.P.I.C ce qui constituerait une charge nouvelle pour le territoire.

Concernant le produit fiscal direct, en 2016 il s'élevait pour la commune à 2 591 276 €. Une augmentation des taux d'imposition de + 1 % représenterait, à bases constantes, une recette supplémentaire de 26 000 €.

Pour ce qui est de la revalorisation des bases fixée par la loi de finance, elle était calée sur le niveau d'inflation prévisionnelle. Pour 2017, cette dernière devrait être égale à + 0,4 % alors que l'inflation prévisionnelle contenue dans le projet de loi de finance est de + 0,8 %. Le coût de cette moindre revalorisation des bases s'élève à 10 365 euros pour la commune.

Le produit fiscal indirect s'est élevé à 285 600 € en 2016, soit 5,3 % des recettes réelles de fonctionnement. Il comprend notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutation (orientée à la hausse mais dont le montant du produit reste incertain) et la taxe sur la consommation d'électricité, dont le montant a progressé mais est régulièrement en baisse depuis 2013.

En ce qui concerne les autres recettes, les produits des services devraient rester stables en 2017 (280 000 euros environ). Le remboursement des budgets annexes et de la Communauté d'Agglomération constituent également une recette stable (170 000 euros). Les revenus des immeubles représentent environ 40 000 €.

Delphine Maillet-Rigolet souligne une recette de 58 000 € qui correspond au reversement des Francas suite à une réorganisation en interne des services qui a entraîné une rectification des dépenses. Cette action est à ce jour non pérenne. Elle ajoute que cette année aura lieu la signature de la convention pour les 3 années à venir.

Des dépenses largement optimisées

Delphine Maillet-Rigolet constate que beaucoup d'efforts ont été réalisés. Les charges à caractère général ont été stabilisées en 2016. Les dépenses courantes ont diminué de 1,17 %.

Des économies significatives ont été réalisées :

- Fluides : 18 000 €
- Téléphonie : 6 000 € (passage de l'agglomération à la fibre)
- Assurances : 5 000 €
- Bulletin municipal : 7 000 € (contrat non reconduit)

Il n'est pas sûr que ces économies puissent être reconduites, mais elles ont été une réponse efficace à la baisse brutale et durable des dotations de l'État. Elles permettent de garder un bon niveau d'autofinancement. Toutefois, dans la mesure où d'importants efforts ont déjà été réalisés depuis plusieurs années, il est de plus en plus difficile, à qualité de service constante, de trouver des marges d'économies aussi importantes pour 2017.

La recherche de nouvelles économies de fonctionnement va être poursuivie.

Delphine Maillet-Rigolet souligne la mobilisation de tous les services dans cette recherche permanente d'économies. Tous les agents cherchent perpétuellement des pistes d'optimisation chacun dans leur domaine.

Elle rajoute que la logique de mutualisation vise à rechercher une organisation optimisée et réfléchie, et permet d'éviter des redondances entre l'agglomération et les communes membres.

Elle fait observer le travail de dématérialisation qui est fait et qui va faciliter les échanges en économisant beaucoup de papier.

Elle note les travaux en régie qui permettent de valoriser le travail des agents.

En matière de ressources humaines, la commune compte dans ses effectifs 76,79 équivalents temps plein au 1^{er} janvier 2016. Le montant des charges en 2016 s'élevait à 2,7 millions d'euros. En 2017, il va y avoir une forte évolution des dépenses due surtout à des mesures réglementaires sur lesquelles la commune n'a aucune influence :

- augmentation du S.M.I.C. (2 000 €)
- augmentation du point d'indice (20 500 €)
- refonte des grilles des personnels de catégories A et C (23 000 €)
- effet glissement vieillesse technicité (34 000 €)

Un animateur de l'O.M.E.P.S. a été transféré et par conséquent la subvention que la Mairie verse à cette association sera réduite du montant équivalent.

Le budget 2017 sera établi dans un objectif de poursuite de la politique de maîtrise des charges de personnel et de mutualisation.

En ce qui concerne les autres charges de fonctionnement, elles ont été réduites de 3,5 % en raison notamment de la baisse de la subvention versée au C.C.A.S. en raison d'un excédent. Mais cette réduction ne pourra pas être reconduite en 2017.

Les charges financières baissent depuis 2014 dans la mesure où la commune n'a pas contracté d'emprunt nouveau depuis 2013.

Il y a un souhait de maintenir l'investissement en 2017.

- Projet de création d'un espace culturel, événementiel et associatif avec le projet gare qui commencera en partie en 2017 mais sera échelonné sur plusieurs années au niveau de l'investissement.

- Projet de réaménagement de l'espace Emile Albet en partenariat avec Tarn Habitat.

- Des investissements sur les bâtiments communaux pour permettre un maintien en état du patrimoine communal, voire des améliorations, afin de générer des économies de fonctionnement notamment au niveau énergétique.

Delphine Mailliet-Rigolet voulait évoquer également le projet de station de production d'eau potable.

La commune a décidé de s'associer aux communes d'Albi, Arthès et Lescure pour construire une telle station.

Cet investissement nécessite des travaux sur les réseaux pour permettre l'interconnexion des réseaux communaux.

Le projet total est chiffré à 17 400 000 €. La part de Saint-Juéry s'élève à 10,02 %, soit 1 743 000 €. Ce montant devrait être financé à hauteur de 523 044 € par l'agence de l'eau Adour Garonne. Le Conseil Départemental quant à lui, financera l'investissement des communes d'Arthès et de Lescure.

La commune doit donc prévoir une charge nette de 1 220 000 € sur le budget annexe de l'eau.

Pour lisser cette prévision budgétaire, il est proposé d'adopter une autorisation de programme égale à la part de la commune et de prévoir des crédits de paiement uniquement pour les dépenses de l'exercice 2017, soit 242 179 €.

Pour maintenir et améliorer le réseau d'adduction d'eau potable, la commune renouvelle 700 à 750 mètres linéaires de réseaux par an pour un coût de 200 à 250 000 euros suivant les rues réalisées.

Les indicateurs financiers

L'épargne brute a progressé de 12 % en 2016 et s'élève à 521 000 € contre 465 000 en 2015. Elle est à relativiser en raison des reversement aux Francas et au niveau de certaines écritures qui ont été régularisées sur les rattachements d'intérêts qui ont entraîné une réduction ponctuelle des frais financiers. En neutralisant ces deux opérations qui n'ont pas vocation à se reproduire, l'épargne brute de la commune se serait réduite de 52 600 €.

L'autre indicateur que Madame Mailliet-Rigolet voulait évoquer est le niveau d'endettement modéré. Elle estime que la capacité de désendettement de la commune ne doit pas dépasser les 8 ans. Une légère montée a eu lieu entre 2011 et 2014 essentiellement due aux travaux du centre ville. Mais le fait de ne pas avoir contracté d'emprunt supplémentaire depuis 2014 fait que la commune est aujourd'hui revenue à 5,7 ans.

L'endettement du service des eaux est constitué de deux emprunts. Le budget est en phase de désendettement.

Le fonds de roulement de la commune représente plus de 4 mois de dépenses réelles de fonctionnement. Sa progression entre 2010 et 2016 résulte d'un recours à l'emprunt trop important sur les années 2011/2013 par rapport au besoin de financement total des investissements.

A l'avenir, une partie de ce fonds de roulement pourrait être affecté au financement des investissements afin de limiter le recours à l'emprunt. On pourrait redescendre à environ 2 mois de fonctionnement et arriver aux alentours de 900 000 € environ.

Tels sont les éléments que Delphine Mailliet-Rigolet voulait fournir à l'assemblée sur les orientations budgétaires au niveau de l'évolution des dépenses à venir et des recettes.

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions.

Blandine Thuel déclare que tous les éléments développés précédemment sont connus, ils ont déjà été développés de la même manière au conseil d'agglomération et ils ont la même source étant donné les services communs.

Elle ajoute que si les mêmes fondamentaux sont repris chaque année, en revanche à aucun moment n'est évoqué le recouplement des communes, qui permet aussi l'arrêt de la baisse de la dotation de l'Etat.

Elle demande si cela a été débattu en groupe majoritaire.

Monsieur le Maire répond qu'il est partisan de la mutualisation, et précise que Saint-Juéry est la commune qui mutualise le plus sur l'agglo.

Ces mutualisations impliquent un certain nombre de choses, et notamment de rester vigilants. On s'aperçoit que c'est quand même assez compliqué et que chacun défend ses intérêts, ce qui est tout à fait compréhensible. Ces mutualisations doivent rapporter à tout le monde pour être dans un échange gagnant/gagnant avec l'agglo, et quelquefois, faute de vigilance, cela pourrait se faire au détriment des impôts des saint-juériens.

Si Monsieur le Maire est entièrement d'accord pour la mutualisation, il ne se sent pas prêt à faire en sorte que Saint-Juéry fusionne avec une autre commune, pour donner naissance à une commune nouvelle, et ce pour un certain nombre de raisons notamment identitaire, mais également, et il prend là l'exemple de la fusion entre Puygouzon et Labastide Dénat, même s'il ne tient pas à la commenter particulièrement, mais il pense que les habitants de Labastide Dénat, que Monsieur le Maire a rencontrés car ils font partie de son canton, se sont sentis floués dans cette fusion.

Elle s'est faite dans des conditions bizarres. En effet, lors d'une réunion publique, Monsieur le Maire a demandé s'il avait été envisagé que ces deux communes puissent se situer sur des cantons différents. Pourtant, à l'heure actuelle, cette commune se situe sur deux cantons. Du jamais vu.

D'autre part, un canton ne peut pas exister s'il n'y a pas de continuité géographique entre ses communes, et la commune de Labastide Dénat a failli empêcher Dénat d'avoir cette continuité. Heureusement, existait une petite continuité de quelques centaines de mètres entre Dénat et Fréjairolles.

Monsieur le Maire estime qu'il y a actuellement un manque de préparation à ce niveau là, et ne se dit pas prêt, malgré le suffrage universel, à décider pour les saint-juériens de proposer une fusion à des communes environnantes. Il pense que les choses évolueront certainement, comme on peut le voir au niveau départemental ou régional.

Il stipule qu'on ne se donne pas suffisamment de temps, que cela va beaucoup trop vite. Il fait remarquer que des communautés es de communes ont fait en sorte de fonctionner, de mettre en place ces nouvelles structures, et au bout de 2 ans, on leur explique qu'elles sont trop petites et qu'elles doivent s'agrandir. Il cite l'exemple des communautés de communes qui ont fusionné, comme le Villefrancois avec les Monts d'Alban. Lorsqu'elles sont prêtes à travailler on les refait fusionner. Il prend à témoin les élus présents, qui œuvrent dans d'autres collectivités ; on leur demande en permanence de se recentrer sur le fonctionnement des structures et pendant ce temps, le temps passe et on ne travaille pas à autre chose.

Monsieur le Maire souhaiterait qu'on prenne le temps de se poser, qu'on fasse travailler les différentes collectivités. Il cite l'exemple du Conseil Départemental, où l'on devait tout révolutionner. Il se demandait à quelle sauce il allait être mangé. Il y a eu quelques changements de compétences mais qui sont assez légers. Il cite également la fusion de la Région qui a travaillé à mettre en place cette nouvelle structure en interne. Pendant ce temps, se posent des problèmes de logistique. A Montpellier ou à Toulouse, il n'y a pas la capacité de se réunir en assemblée plénière.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'Etat a fait accélérer les choses pour se retrouver maintenant dans des situations où l'on se demande comment vont fonctionner ces structures.

Il n'est pas fermé à la discussion et aux échanges, et se dit prêt à envisager les perspectives à moyen et à long terme. Il répète qu'il faut se poser un peu et faire fonctionner les structures existantes.

Il remercie Delphine Maillet-Rigoulet pour l'analyse des difficultés financières qui a été faite pour toutes les collectivités, ainsi que les efforts de tout le personnel.

Il cite le Président Carcenac "nous rongeons l'os, mais il n'y a plus rien à ronger dessus".

Il ne sait plus jusqu'à quel point il va être possible de faire des économies. Tout a été envisagé mais il va arriver un moment où cela va être très compliqué si on ne veut pas remettre en cause le fonctionnement du service public. Il aimerait que les mêmes services soient rendus à la population, mais cela devient difficile de faire plus avec moins de moyens. Comme cela a été dit, il confirme que des décisions de l'Etat impactent la commune directement, sans pouvoir les maîtriser. Il va y avoir des revalorisations concernant le personnel, il s'en félicite et trouve cela normal. Ces décisions sont prises par l'Etat et c'est aux communes de les assumer financièrement.

Il s'est entretenu avec Madame le Maire d'Albi, où le budget est voté en décembre. La difficulté étant de voter un budget prévisionnel aussi tôt alors que pèsent actuellement toutes ces incertitudes. On ne connaît pas la réalité de demain et les nouvelles compétences départements/régions vont impacter notamment directement les subventions.

Delphine Maillet-Rigolet voudrait rajouter un point sur cette idée et proposition. A savoir qu'il faudrait se servir du service commun finances qui s'agrandit petit à petit et voir quel impact cela pourrait avoir si telle commune fusionnait avec telle autre.

Elle trouve déjà bien d'avoir pu travailler en mutualisation avec l'agglo car cela amène différentes analyses. Elle pense que, plus y aura de communes, plus on pourra avoir les mêmes interlocuteurs à des mêmes niveaux.

DELIBERATION

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – Services de l'eau - n° 17/8**DELIBERATION**

Plus personne ne désirant intervenir, Monsieur le Maire donne la parole à Julien le Roch pour la question suivante.

BAIGNADE AMENAGEE ET SURVEILLEE AUX AVALATS - Demande de subvention E.D.F. -

n° 17/9

Service : Finances locales – Subventions accordées aux collectivités

DELIBERATION

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire tient à préciser tout d'abord qu'il a rencontré les dirigeants d'E.D.F. qui lui ont assuré que la commune obtiendrait les 30 % de financement demandés.

Et ensuite, que la centrale des Avalas qui a brûlé, redémarrerait, et que le Conseil Départemental accordera également les 30 % de subvention pour la centrale.

Le Conseil Municipal est-il d'accord de faire la demande de ces subventions ?

BAIGNADE AMENAGEE ET SURVEILLEE AUX AVALATS - Demande de subvention au Conseil Départemental - n° 17/10

Service : Finances locales – Subventions accordées aux collectivités

DELIBERATION**DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX RENE ROUQUIER - D.E.T.R. - n° 17/11**

Service : Finances locales – Subventions accordées aux collectivités

Emilie Raynal explique qu'il s'agit là de la troisième tranche de ces travaux. Ces travaux de réfection des menuiseries extérieures comprennent la pose d'un double vitrage et le renforcement de l'isolation des combles de toute l'école René Rouquier.

DELIBERATION**ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.**

- n° 17/12

Monsieur Marty précise que ces travaux se feront cet été, au moment où le multi accueil sera fermé.

Service : Finances locales - Subventions accordées aux collectivités

DELIBERATION**REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. - n°**

17/13

Monsieur Marty explique que des études ont été faites afin de réhabiliter ce bâtiment. Ces études ayant été favorables, un concours d'architectes a été lancé au mois de juillet dernier. Le choix a été présenté lors d'une réunion d'élus. Le projet du cabinet Levade & Rinaldi s'élève à 2 220 000 €.

Service : Finances locales - Subventions accordées aux collectivités

DELIBERATION**REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT - n° 17/14****DELIBERATION**

REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE – DEMANDE DE SUBVENTION REGION - n°

17/15

DELIBERATION**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 17/16**

Avant d'aborder la délibération, Madame Tafelski tient à présenter le contexte afin de comprendre pourquoi est sollicitée cette modification des effectifs.

Il a été souhaité de créer un secrétariat général avec plusieurs agents afin de centraliser les missions de secrétariat de direction, du secrétariat du pôle exploitation et développement, avec notamment les réservations des salles, et également le secrétariat du service jeunesse, éducation et sport. Cette création de service se faisant avec des agents déjà dans la collectivité.

A ce jour, deux agents sont en poste d'où la nécessité d'un troisième agent pour réaliser ces missions. Suite à une candidature en interne, c'est un agent de la filière animation qui a été choisi, puisqu'il faisait déjà partie des effectifs. L'objet de cette délibération est la création d'un emploi de rédacteur territorial, donc de catégorie B puisque l'agent de la filière animation qui a été choisi était déjà sur ce grade.

Il s'agit donc d'un changement de filière.

Service : Fonction publique – Création de poste

DELIBERATION**MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LA C.2.A. ET SES COMMUNES MEMBRES - n°**

17/17

Service : Institutions et vie politique - Intercommunalité

Madame Tafelski tient à évoquer certains points avant de passer à la délibération de ce document important.

Elle explique que la création d'un schéma de mutualisation sert à réaliser un bilan des actions et des expériences menées. Ce schéma a été réalisé à la suite des transferts de compétences et à la volonté des élus.

Ce processus a fait l'objet d'une analyse par la Chambre Régionale des Comptes qui s'est penchée sur les comptes de l'agglomération pour l'exercice 2000 à 2015.

Les grands principes de la mutualisation sont :

- obligation réglementaire de par les transferts de compétences
- la sécurisation des dotations de l'Etat
- la logique de territoire (exercice d'une compétence à l'échelle communautaire plutôt que communale)
- l'amélioration du service à l'utilisateur grâce à des organisations plus étoffées à l'échelle communautaire
- l'optimisation de l'organisation et des moyens techniques et notamment les achats en commun

Madame Tafelski rajoute que la mutualisation c'est aussi la constitution d'un groupement de commandes avec notamment la fourniture de papier, carburant, marché d'assurance, ou par la mise en place d'une prévoyance dans laquelle la commune a adhéré. C'est aussi la création d'une plateforme collaborative suite aux transferts de compétences dont l'objectif est d'examiner les solutions les plus performantes pour remplir au mieux les missions.

C'est également la création des services communs, le premier créé étant les droits des sols suite au transfert de compétence. Puis la collectivité a émis la volonté d'intégrer les services communs informatique, finances, et dernièrement ressources humaines.

C'est aussi le déploiement par l'acquisition d'un logiciel commun finances/ressources humaines pour les collectivités qui le souhaitent.

Les étapes du développement pour 2015/2017 prévoient également un circuit de dématérialisation du service commun finances, le déploiement de la fibre informatique et des télécommunications. En matière de ressources humaines, la mise en œuvre du temps de travail légal à la C.2.A., pour les villes d'Albi et Saint-Juéry, la diffusion des offres d'emploi au sein de l'agglomération, c'est-à-dire que tous les agents des communes membres peuvent les consulter, et enfin l'élargissement des périmètres avec intégration des nouvelles communes.

Des réflexions ont été menées sur l'éventualité d'un service commun de santé puisque la commune sait qu'il existe des difficultés notamment au Centre de Gestion, ainsi que la possibilité de créer des instances communes, comité technique et C.H.S.C.T.

Céline Tafelski fait ressortir que la mutualisation a permis d'étendre la gestion de la commande publique, avec le développement du groupement de commandes. Elle rajoute qu'il serait possible aussi de travailler sur l'appui juridique et l'ingénierie financière, sur des ressources documentaires partagées, et sur la création d'une base matériel,

consultable par toutes les communes membres pour répertorier par exemple les chapiteaux ou les podiums. Elle conclut qu'enfin, dans ce schéma, est évoquée la possibilité de constitution d'une nouvelle commune.

Concernant les objectifs 2018/2020, le transfert de compétence de l'eau potable va être effectif au plus tard au 1^{er} janvier 2020, avec un intérêt technique, sécuritaire et un intérêt pour les usagers.

De manière plus approfondie est évoquée dans ce schéma la possibilité d'examiner dans les mois à venir des questions posées par certaines collectivités sur la petite enfance et les affaires extra scolaires, avec la réalisation d'une étude de pertinence sur un éventuel transfert de compétences. Céline Tafelski précise qu'au niveau de la police municipale et de la mission d'A.S.V.P., il n'y a pas de souhait d'un service commun, mais plutôt de conventionner entre communes qui possèdent déjà ce service via des mises à disposition de personnel. Cela paraît plus adapté comme solution.

Elle indique que les possibilités évoquées par le groupe de travail concernent également la création d'un centre communal d'action sociale avec pourquoi pas le portage de livres ainsi que la pertinence d'une création d'un service commun communication à l'échelle de l'agglomération.

Dans les grandes thématiques à développer, toujours à compter de 2018, il pourrait être prévu de continuer à mutualiser les achats (carburant, produits ménagers et prestations ménagères), l'entretien des véhicules (a été évoquée l'étude de la création d'un garage d'agglomération). Au niveau de l'entretien des espaces verts, il y aurait des demandes des communes plus petites qui concerneraient principalement l'aspect conseils et conception via des mises à dispositions, puisque la création d'un service commun espaces verts n'est pas à l'ordre du jour. L'avenir de cette réflexion au niveau de ce schéma, qui évolue au fil des années, se fera via une commission mutualisation qui sera créée et non plus un groupe de travail.

Céline Tafelski s'excuse de la longueur de son intervention. Elle désire prendre un peu de temps afin d'évoquer ces différents éléments, car elle estime ce rapport important pour la commune mais aussi pour le maintien de la qualité du service public. Il doit recueillir l'avis du Conseil Municipal, c'est la raison pour laquelle il est ce soir à l'ordre du jour.

DELIBERATION

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU TARN - n° 17/18

Service : Commande publique – Autres types de contrats

DELIBERATION

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il est très compliqué pour le Centre de Gestion et pour l'ensemble des collectivités de trouver des médecins actuellement. Il cite l'exemple du Conseil Départemental qui rencontre des problèmes avec la P.M.I. ainsi qu'avec le Médecin du Travail. Cela pose évidemment des problèmes par rapport au suivi du personnel.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'AGGLOMERATION DU GRAND ALBIGEOIS - n° 17/19

Service : Urbanisme

DELIBERATION

David Kowalczyk demande la parole. Il trouve que ce projet n'est pas inintéressant. Il a le mérite de proposer une boîte à outil dans laquelle les municipalités peuvent mettre et piocher des idées pour dessiner le futur de l'Albigeois.

Par contre, par rapport à des axes, notamment aux déplacements doux, il trouve ce projet un peu timoré notamment par rapport à la place du vélo qui n'a pas encore le plein exercice qu'on pourrait lui concéder et laisse encore la part belle à la voiture. Ainsi que par le manque de réflexion sur la sécurisation des voies cyclables qui sont encore défectueuses dans certains endroits de l'agglomération.

Il le trouve contradictoire lorsqu'on regarde l'axe 3-1 où est invoqué entre autre le respect de l'agriculture locale et l'autosuffisance alimentaire suivant en cela les prérogatives de la ville d'Albi.

Contradictoire également parce que d'un côté le PADD prône cela et d'un autre côté la ville d'Albi donne des terres cultivables au grand groupe Leroy Merlin, grand prédateur de la terre agricole.

Il conclut en demandant quelle est la traduction concrète de ce PADD pour la ville de Saint-Juéry.

Monsieur le Maire répond que le PADD est en cours d'élaboration pour l'instant et qu'il n'est pas figé. Il lui paraît donc difficile de répondre à cette dernière question.

Cette intervention de Mr Kowalczyk, cycliste émérite, ne surprend pas Monsieur le Maire. Il pense qu'effectivement, les pistes cyclables à tout prix, qu'on rajoute à droite et à gauche pour se faire plaisir et dont on peut se faire la publicité, ne sont pas une bonne chose.

Si l'on voit, même à Saint-Juéry, des pistes cyclables très dangereuses, il faudrait peut-être simplement, qu'à un certain moment, il y ait un peu moins de véhicules, car les deux sont liés. La question des pistes cyclables nécessite une réflexion approfondie et Monsieur le Maire pense que Monsieur Kowalczyk y a réfléchi autant, sinon plus que lui.

Monsieur le Maire estime aussi qu'une continuité est nécessaire dans l'élaboration de ces pistes, car on en voit, parfois, qui s'arrêtent lorsqu'on change de commune, d'où l'intérêt d'un PADD du grand albigeois.

On le voit à tous les niveaux et notamment dans les travaux de réfection de voirie, pour faire en sorte qu'il y ait des continuités et que ce qu'on commence d'un côté soit achevé de l'autre, il faut travailler et se donner les moyens de continuer.

Monsieur le Maire précise que nous n'en sommes pas encore à la fusion de communes mais il croit qu'on doit essayer ensemble, car il est plus facile pour ceux qui travaillent de ne pas s'arrêter brutalement comme on a pu le voir au niveau des Départements ou des Régions.

Il faut envisager des continuités à tous les niveaux, le but étant d'avoir des réflexions enrichies par les différents échanges constructifs entre toutes les communes. Tout le monde va s'y retrouver.

Monsieur le Maire ajoute que si certains ont des idées à faire passer, il ne faut pas hésiter à les faire remonter à l'agglomération où tout le monde a la parole, même ceux qui n'y siègent pas.

Madame Gonzalez demande la parole.

Par rapport à ces déplacements, elle est entièrement d'accord pour laisser la voiture au garage. Elle soulève la problématique des transports en commun, qui, sortis d'Albi même, sont très mal desservis.

Si on ne prend pas de voiture comment fait-on pour aller au cinéma ? Voir une pièce de théâtre ? Sortir le dimanche ? Elle ajoute qu'après 20 h il n'y a plus rien. Si elle vient au conseil municipal, elle est obligée de prendre sa voiture car elle ne peut pas retourner chez elle en bus.

Avant de dire qu'il faut diminuer le nombre de voiture Madame Gonzalez estime qu'il faut revoir le système des transports en commun.

Monsieur le Maire répond qu'il a juste précisé qu'afin de sécuriser un peu plus les vélos, il faudrait qu'il y ait un peu moins de véhicules. C'est juste un constat.

Ce serait un très vaste et complexe débat que celui sur les transports en commun.

Les sorties du soir ne sont pas possibles pour l'instant par les transports en commun. Mais au-delà, il y a ce réflexe de chacun de prendre son véhicule personnel.

Les transports en commun fonctionnent dans les grandes villes, que ce soit Paris ou Toulouse car ils ne peuvent faire autrement à cause de la saturation et de l'engorgement dans ces villes.

Monsieur le Maire ajoute que Madame Gonzalez peut venir ici car elle possède un véhicule. Certaines personnes n'en ont pas et il faut aussi leur donner la possibilité de pouvoir se déplacer, de sortir pour travailler, pour les loisirs ou la vie sociale qui mérite d'être respectée et pour lesquels on ne donne pas assez de possibilités.

Il conclut en disant que pour l'instant, tout cela entraîne des frais conséquents que l'agglomération doit gérer avec les moyens contraints dont elle dispose.

Ce débat ne donnant lieu à aucun vote, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

Questions diverses

Monsieur Kowalczyk prend la parole pour informer que son groupe a été interpellé par les riverains des Avalats concernant le fameux stop sur l'axe principal, et notamment du bruit qu'il génère.

Il se demande si la solution ne serait pas de l'enlever et de le remettre où il était. Cela résoudrait tous les problèmes, y compris celui de la circulation.

Adeptes du vélo comme l'est Monsieur Kowalczyk, cette question surprend un peu Monsieur le Maire. En effet, il est prévu une piste cyclable matérialisée au sol, qui partira de la piscine et qui remontera sur la route Vieille des Avalats. Elle permettra aux cyclistes d'éviter totalement la départementale.

Les forces de police, qui travaillent conjointement avec la Mairie lorsqu'il y a un changement du plan de circulation, pensent qu'il n'est pas concevable de faire une piste cyclable s'il n'y a pas de stop. Un "cédez le passage" poserait trop de difficultés aux cyclistes qui passeront par là.

Effectivement, répond Monsieur Kowalczyk, c'est un axe beaucoup plus principal que les voies adjacentes. Il y a plus de voitures dans ce sens. Il pense toutefois qu'un stop ne sécurisera pas plus qu'un arrêt et ne fera

pas que le cycliste va s'arrêter. Il se réfère à certains ronds-points d'Albi où les vélos s'arrêtent pour laisser le passage et précise que le code de la route existe aussi pour le cycliste.

Monsieur le Maire précise que le stop n'est pas pour le cycliste mais pour le véhicule.

Il s'agissait du cas où l'on remet le stop comme il était avant, se défend Monsieur Kowalczyk. Il n'empêche que le vélo peut s'arrêter lui aussi. Une fois les voitures passées, le vélo traverse et va rejoindre la Vieille route des Avalats.

"Donc on place des stops sur les pistes cyclables ?" rétorque Monsieur le Maire. Il se dit étonné de la position de Monsieur Kowalczyk.

Ce dernier précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'une piste cyclable, mais d'une voie cyclable.

Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur Kowalczyk propose une deuxième possibilité à analyser : passer derrière, au fond des Avalats, puis devant le local des pêcheurs, puis de remonter la côte.

Il y aurait un stop de plus déclare Monsieur le Maire.

Ca n'est pas grave insiste Monsieur Kowalczyk, cela résoudrait le problème des personnes qui se plaignent du bruit.

Monsieur le Maire lui demande s'il s'est déjà rendu sur place pour constater le bruit.

Monsieur Kowalczyk suggère que cela puisse être une solution à analyser par rapport aux riverains. Il demande ce que l'on peut leur répondre.

Une seule famille a interpellé Monsieur le Maire sur ce sujet. Il l'a déjà reçue et doit la recevoir à nouveau très prochainement.

Monsieur Raynaud précise que la municipalité s'est toujours appuyée, lors de la mise en place des plans de circulation, sur les recommandations des forces de police. Il pense que le Maire pourrait avoir des problèmes si celles-ci ne sont pas suivies.

Il se dit toujours partant pour la discussion car il a envie qu'on sécurise et qu'on favorise l'accès et le départ de cette piscine.

Il ajoute qu'une commission municipale de sécurité se réunit. Monsieur Kowalczyk y avait, et y a toujours sa place. On ne l'y voit pas, et c'est bien dommage car ils pourraient échanger et avoir ainsi quelques arguments à faire valoir. Ce sont des échanges comme ça qui font avancer les choses.

Monsieur le Maire remercie les élus pour cette réflexion et assure que la réflexion et le travail continuent.

Il informe ensuite l'assemblée qu'il a procédé à quelques changements d'affectations dans les délégations et en donne la liste :

- Monsieur Michel Marty prend la responsabilité des travaux
- Monsieur Jean-Pierre Soula prend toutes les compétences de l'urbanisme, du SCOT, du foncier départemental, de l'assainissement et du S.D.E.T.
- Madame Christine Garcia prend la responsabilité de la communication en gardant la compétence de l'acticité touristique
- Madame Brigitte Baloup prend la responsabilité des quartiers.

Les Conseillers Municipaux délégués continuent de travailler bien sur en concertation avec leur adjoint respectif.

Monsieur le Maire indique qu'il a signé ce matin dans cette même salle, avec Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique un protocole de participation citoyenne. Il aura l'occasion de donner de plus amples renseignements sur ce document lorsque les travaux pour son élaboration débiteront avec la population.

Il informe que deux bornes de chargement pour les véhicules électriques ont été installées. Une se trouve devant la mairie, la seconde au fond de l'allée de la Trencade.

Il remercie l'assemblée et souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21h 30.

Décisions prises en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités territoriales :

Décision n° 17/7

Le Maire de la Commune de SAINT-JUERY, Conseiller Départemental

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU qu'il a été procédé à une consultation selon la procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics, concernant la maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace culturel, évènementiel et associatif à Saint-Juéry,

Vu qu'à la suite du retrait du dossier de consultation, la société RINALDI & LEVADE a présenté l'offre la plus avantageuse, d'un point de vue économique,

- D E C I D E -

Article 1 : Il sera conclu un contrat de maîtrise d'œuvre avec la SELARL RINALDI & LEVADE architectes, dont le siège social est situé 72 rue Pierre Paul Riquet à TOULOUSE 31000, comprenant le groupement d'architectes Mr Dupuy Fabien de la Sté TOCRAULT & DUPUY, Mr DUPLA Vincent de la SAS EBM, Mr CANALETA José de la SACET,

Article 2 : Le montant T.T.C. à engager au titre des honoraires pour des travaux estimés à 1,5 millions d'euros est de 193 500 € H.T.

Ces honoraires se décomposent ainsi :

- Honoraires mission de base
 - 12,20 % du montant estimé des travaux 183 000 € H.T.
- Honoraires missions complémentaires
 - EXE partiel 7 500 € H.T.
 - SSI 3 000 € H.T.

soit un total de 193 500 € H.T. Ce montant sera imputé sur les crédits du budget de la ville.

Article 3 : Le montant sera réparti conformément au tableau ci-dessous :

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.